



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 109181

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention M. le ministre de la santé et des solidarités sur les souhaits exprimés par l'association des fibromyalgiques du centre. Elle demande notamment que soit organisée une campagne institutionnelle d'information sur la fibromyalgie afin de conduire à un recensement des patients atteints de cette maladie, notamment avec la publication d'un fascicule d'information à l'usage des médecins et d'aboutir à une étude approfondie des troubles présentés par les fibromyalgiques, mais aussi que la fibromyalgie soit mieux prise en compte par l'assurance maladie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre en faveur des fibromyalgiques.

Texte de la réponse

La fibromyalgie, dont la prévalence est estimée à 3,4 % chez la femme et 0,5 % chez l'homme, associe des douleurs musculaires et une fatigue chronique, dont la cause reste à ce jour inconnue. Aucun signe objectif clinique, biologique ou radiologique ne permet un diagnostic de certitude. La direction générale de la santé, préoccupée par les nombreuses sollicitations à l'égard de ce syndrome, a porté le débat auprès des instances scientifiques compétentes, telles que l'Institut de veille sanitaire, qui assure une surveillance épidémiologique de cette affection et l'Institut national de santé et de la recherche médicale, qui réalise périodiquement des travaux de recherche dans ce domaine. Toutefois, afin d'actualiser les références sur ce sujet, le ministre de la santé et des solidarités a saisi l'Académie nationale de médecine, pour que soient effectuées une étude nosographique et une synthèse des données de la littérature médicale dans ce domaine et le directeur général de l'UNCAM pour que soit réalisée une enquête rétrospective des services médicaux des caisses primaires d'assurance maladie déterminant la fréquence des difficultés rencontrées par les malades. À l'issue de ces saisines, dont les rapports seront connus en décembre 2006, le ministre de la santé et des solidarités demandera l'avis de la Haute Autorité de santé afin que soient actualisées les précédentes recommandations de prise en charge qui datent de 1989.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109181

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11536

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13732